

Conseil de l'UFR des lettres, sciences du langage et arts
Séance du 13.04.17 – 18H
Relevé de décisions

Présents : Dario Marchiori, Céline Candiard, Julie Sermon, Pierre Saby, Martine Groccia, Gilles Van Heems, Laurence Hidani, Marylène Possamai, François Géal, Daniel Urrutiaguer, Hugues Constantin de Chanay, Martine Marquillo, Denis Vigier
Marjolaine Briset, Marlon Moukoko, Juliette Simon, Charlotte Abaziou, Gaël Prioux, Justine Janoir, Juliette Mourvilliers.

Membres invités : Tristan Vigliano, Emmanuel Naya, Marion Orlandi, Bruno Martinie

Marie-Pascale Halary donne procuration à Marylène Possamai.

Jean Carteron donne procuration à Justine Janoir.

Jérémie Majorel donne procuration à François Géal.

Martine Boyer-Weinmann donne procuration à François Géal.

Conseil plénier

1. Demandes de modifications des maquettes (2^{de} vague)

Après une synthèse de la typologie des demandes de modification transmises pour la seconde vague et sur présentation d'un tableau récapitulatif de celles-ci, l'ensemble des demandes est adopté à l'unanimité des membres présent.es ou représenté.es du Conseil de l'UFR LESLA.

Sur demande de la Présidente de l'Université, Emmanuel Naya présente les modifications souhaitées des maquettes de L2-L3 Lettres Art média, parcours en partenariat avec l'Ecole Emile Cohl. Ces modifications s'inscrivent dans le cadre d'une discussion engagée entre la Présidence de l'Université et la direction de l'Ecole Emile Cohl concernant le portage et la pérennité financière de ce partenariat.

La demande de modification de ces deux maquettes L2 et L3 Lettres Art média est adoptée à l'unanimité des membres présent.es et représenté.es du Conseil de l'UFR.

2. Vote de la capacité d'accueil du M2 Cinéma et audiovisuel

Les responsables pédagogiques de la mention de master Cinéma et audiovisuel avaient demandé l'inscription de la mention en annexe du décret du 25 mai 2011 relatif au diplôme national de master

et fixant « la liste des mentions du diplôme national de master pour lesquelles l'admission en seconde année peut dépendre des capacités d'accueil de l'établissement d'enseignement supérieur telles qu'il les a fixées et, éventuellement, être subordonnée au succès à un concours ou à l'examen du dossier du candidat, selon des modalités définies par l'établissement » (article 2 du décret). Après concertation, il s'avère qu'aucune sélection ne sera mise en œuvre entre le M1 et le M2 de cette mention à la rentrée 2017.

3. Demande de rétablissement de l'APEM

La demande de rétablissement de l'Année préparatoire aux études de musicologie à partir de la rentrée 2017, ainsi que la maquette détaillée des enseignements proposés, est approuvée à l'unanimité des membres présent.es ou représenté.es du Conseil de l'UFR.

4. DAEU : demande de modification du Règlement des études

La demande de modification du Règlement des études du Diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU), qui consiste en substance à supprimer le régime d'examen des modules capitalisables défavorable aux stagiaires en provenance d'autres établissements universitaires, est approuvée à l'unanimité des membres présent.es ou représenté.es du Conseil de l'UFR.

5. DU FLE : demande de modification

La demande de modification du DU Initiation à la didactique du FLE, d'une part, au profit d'un accès étendu aux étudiant.es de L2 (et notamment celles et ceux qui envisageraient une mobilité en L3) et, d'autre part, pour une modification du coefficient porté à l'enseignement de Langues, est approuvée à l'unanimité des membres présent.es ou représenté.es du Conseil de l'UFR.

6. Conventions

Après une présentation en séance des projets de partenariat, les conventions suivantes ont été approuvées à l'unanimité des membres présent.es ou représenté.es du Conseil de l'UFR :

- Formasup / CFMI
- Convention de partenariat avec les collectivités territoriales recevant des stagiaires du DUMI / CFMI
- Notre Dame de Bon Secours (mise à disposition gracieuse)
- Médiathèque du Bachut (mise à disposition gracieuse)

Le projet de convention entre l'ENSATT et la filière scène du département Arts du spectacle fait l'objet d'une première présentation par Julie Sermon et Daniel Urrutiaguer durant la séance. En

l'état, le partenariat ne suscite pas d'interrogation au sein du Conseil. Le texte est en voie de finalisation et sera présenté au Conseil d'UFR et à la CFVU du mois de mai.

7. Budget rectificatif n°1

L'UFR LESLA demande l'ajustement de la dotation en moyens pédagogiques allouée par l'Université au titre de l'année 2016/2017 pour tenir compte :

- d'une part, des heures réalisées par les enseignants pour deux enseignements actuellement non dotés :

M1 FLE parcours 1 et 2, semestre 2 : 10,5 HTD de « Préparation aux stages »

M1 et M2 MAAAV, semestres 2 et 4 : 2 x 32 HTD de « Relations avec le monde professionnels »

Ces enseignements correspondent à des heures réalisées en présentiel, et ont, dans le passé, toujours fait l'objet d'une dotation de l'Université. Par ailleurs, il est à noter que le cours de « Préparation aux stages » en M1 FLE est d'ailleurs doté dans la maquette de M2. L'UFR demande donc l'ajout de **74.5 HTD** à sa dotation en moyens pédagogiques.

- d'autre part, des heures d'accompagnement au stage long **du Master 2 FLE, semestre 2, 33 HTD.**

Ces heures faisaient l'objet d'une dotation dans l'offre de formation précédente. Par ailleurs, il est à noter que des modules similaires font l'objet d'une dotation au sein de la maquette du Master 2 Cinéma et Audiovisuel, Parcours Pensées du cinéma (25 HTD). L'UFR demande donc l'ajout de **33 HTD** à sa dotation en moyens pédagogiques.

La demande est approuvée à l'unanimité des membres présent.es ou représenté.es du Conseil de l'UFR LESLA.

8. Questions diverses

Les élu.es étudiant.es font part d'une remarque qui leur a été transmise par les étudiant.es de Lettres : certain.es d'entre eux/elles déplorent la multiplication des actes de tricherie durant les examens de contrôle continu et terminaux. Tristan Vigliano, directeur du Département des Lettres, propose de sensibiliser les responsables pédagogiques de parcours à ces questions.

Des consignes seront également transmises à tous les enseignants pour rappeler la conduite à tenir durant la surveillance d'examen ainsi et en cas de fraude ou tentative de fraude.

Le Doyen de la Faculté des Lettres,
Sciences du langage et Arts
Dominique CARLAT

